



CHEMINOTS
NOUVELLE
AQUITAINE

CFDT CHEMINOTS NOUVELLE AQUITAINE

INFOS CFDT



Janvier 2026

La CFDT Cheminots vous informe sur l'accord des travailleurs handicapés (GRH00393)



La CFDT Cheminots a signé le **nouvel Accord Collectif en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap valable du 1er juillet 2025 au 30 juin 2028**. Elle vous explique vos droits ...

Les bénéficiaires

Les salariés titulaires:

- d'une RQTH
- d'une rente IPP ($\geq 10\%$)
- d'une pension d'invalidité
- de l'AAH
- d'une carte d'invalidité

MAINTIEN EN EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- **Aménagement de poste** : Priorité absolue au maintien dans le secteur géographique. Les surcoûts liés aux équipements (fauteuils ergo, matériel spécifique) sont pris en charge après déduction des aides de droit commun.
- **Télétravail adapté** : Sur préconisation du médecin du travail, des formules étendues sont possibles (jusqu'à 5 jours par semaine ou formules souples de 4 à 10 jours par mois).
- **Transport domicile-travail** : 20 000 €/an (trajet max 60 km A/R par jour).

Nouveaux droits et congés exceptionnels

L'accord introduit des mesures fortes:

- Autorisations d'absence avec solde :
 - **2 jours par année civile** pour les démarches administratives et médicales liées à la RQTH (obtention ou renouvellement).
 - **2 jours par année civile** pour les soins liés au handicap (soumis à justificatif médical).
- **Facilités de congés** : La prise de congés pour soins est facilitée (sauf nécessité impérieuse de service) et les demandes avec un préavis de 2 mois font l'objet d'une attention particulière.
- **Titres restaurant** : Le critère d'éligibilité (distance au restaurant d'entreprise) peut être adapté sur préconisation médicale si l'agent a des difficultés de déplacement.

Soutien aux aidants

L'accord reconnaît le rôle des salariés « proches aidants » d'une personne handicapée :

- Priorité dans le choix des périodes de congés.
- Facilités pour accompagner les enfants handicapés aux soins ou à l'école.
- Possibilité de bénéficier de dons de jours de repos.



CHEMINOTS
NOUVELLE
AQUITAINE

CFDT CHEMINOTS NOUVELLE AQUITAINE

INFOS CFDT



Les acteurs clés de cet accord

La réussite de l'accord repose sur un réseau structuré:

- La MHE (mission handicap et emploi) au niveau Groupe.
- Le CORHE (correspondant handicap et emploi) qui est l'interlocuteur de proximité pour les salariés.

Pour la Nouvelle Aquitaine: Sarah TIGNAC

06.03.53.25.03 / sarah.tignac@sncf.fr

- Le médecin du travail et les travailleurs sociaux de l'Optim'services.
- Votre déléguée syndicale référente HANDICAP:

Anouck RAINON

06.22.82.28.66 / anouck.rainon.cfdt@gmail.com



AVEC LA CFDT CHEMINOTS,
L'INFORMATION N'EST PAS UN
LUXE, C'EST VOTRE DROIT.



**PARCE QU'UN CHEMINOT
INFORMÉ EN VAUT DEUX:**

**REJOINGNEZ
LA CFDT
CHEMINOTS !**